

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 janvier 2024
Délibération N°	21
Date de la convocation	19 janvier 2024
Objet	7.4.1 Subventions du Conseil Régional exercice 2024 Interventions économiques du Conseil Régional – Aide à la production de logements sociaux

L'an deux mille vingt-quatre le trente janvier à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Alain COMBES (démission)
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à M FERRANDO)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme PESTEIL)
Augustin CHOMEL (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240130-20240130-21b-DA-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Objet : 7-4-1 Subventions du Conseil Régional exercice 2024 Interventions économiques du Conseil Régional – Aide à la production de logements sociaux

Le 30 janvier 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n° AD/010721/H/16, n° AD/230721/H/196 et n° AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP/2017-mars /02.07 du 24 mars 2017 relative à la stratégie régionale en faveur du logement social – adoption des critères,

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP/2023-04/02.05 du 21 avril 2023 relative à l'adaptation des modalités de financement et d'éligibilité des opérations.

Vu le nouveau dossier de demande de subvention 2024 listant les pièces à joindre et notamment la délibération récente de l'assemblée délibérante décidant des demandes de financement auprès de la Région et désignant la personne habilitée à engager la personne morale,

Considérant le règlement des interventions économiques du Conseil Régional au sujet des dossiers à déposer durant l'exercice 2024,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à déposer auprès du Conseil Régional, durant l'exercice 2024, les demandes de subventions accordées au titre de la production de logements sociaux.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 30/01/2024
DFT/EC

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240130-20240130-21b-DA-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024